

Déclaration des représentants du personnel au CST

Les représentants du personnel souhaitent rappeler quelques points historiques sur le contrat d'objectif qui vient d'être présenté.

Ce contrat d'objectif sans moyens n'a pas l'adhésion du personnel :

- il n'a été approuvé dans aucune instance par les représentants du personnel, et a provoqué la démission des élus au CA et au CTPC ;
- de plus, en novembre 2008, une majorité du personnel du Cemagref a signé une pétition demandant la renégociation avec les ministères de tutelle d'un véritable contrat d'objectifs et de moyens.

Le personnel considère comme indispensable pour la survie du Cemagref en tant qu'EPST de recherche finalisée :

- le maintien du dispositif original d'évaluation des équipes par les Commissions Spécialisées et, dans son prolongement, des agents par les Instances d'Évaluation, qui a été reconnu par l'ensemble des évaluateurs extérieurs, et auquel le personnel a adhéré activement ;
- la garantie que le développement des activités de l'établissement demandé par l'État se fera bien par l'augmentation de l'emploi du personnel titulaire et des crédits budgétaires ; et non par la seule multiplication des projets sur appels d'offre, de court terme, et des CDD.

Ce mode de fonctionnement par projets et le transfert envisagé de l'évaluation des collectifs à l'AERES retirerait de fait toute capacité d'orientation et d'évaluation aux Commissions Spécialisées et au CST.

Par conséquent, les représentants du personnel seront attentifs à défendre l'intégralité des prérogatives du CST et des CS et l'intégralité des missions de l'EPST Cemagref.